

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26002</p>
---	---	---

SEANCE du : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES			
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN	
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau	
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>		
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Financement et convention de participation financière tripartite : Résidence Habitat Jeunes à Bressuire par Deux-Sèvres Habitat (DSH)

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Anne-Marie BARBIER.

Alain ROBIN regagne sa place.

VU le contrat de mixité sociale signé entre l'État, la Ville de Bressuire, l'Agglo2b, Deux-Sèvres Habitat et Atlantic Aménagement, le 3 mai 2021 ;

VU l'avenant n° 1 au contrat de mixité social, signé le 26 juillet 2022 ;

VU la délibération 2021-119 du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021, portant sur la convention entre Action Logement et la Ville de Bressuire ;

VU la convention signée par Action Logement, l'Agglo2B et la Ville de Bressuire le 21 octobre 2021 ;

VU la délibération 2023-145 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 portant sur la convention de partenariat entre DSH et la Ville de Bressuire pour la réalisation d'une Résidence Habitat Jeunes rue Barante ;

VU la convention de partenariat sus nommée, signée le 20 décembre 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et le projet de redéploiement de l'offre en habitat jeunes sur le territoire du Bocage Bressuirais, les parties ont convenu que la Communauté d'Agglomération et les communes concernées par la localisation d'un projet de Résidence Habitat Jeunes participent au financement du projet d'investissement porté par le bailleur social Deux-Sèvres Habitat.

Le projet de reploiement des Résidences Habitat Jeunes en Bocage Bressuirais vise à redéployer l'offre en habitat jeunes de manière équilibrée et en cohérence avec le tissu économique du territoire.

Il s'agit ainsi, pour la Ville de Bressuire, d'implanter une nouvelle Résidence Habitat Jeunes et ainsi proposer :

- Une offre de logements conséquente pour répondre à la demande des jeunes ;
- La présence plus permanente des équipes socio-éducatives ;

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_002-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2026
 Date de réception préfecture : 06/02/2026

- L'existence d'espaces dédiés permettant une animation collective plus régulière et une mise en cohérence des actions décentralisées.

Ce projet multi partenarial, qui a permis de mobiliser des financements de la part de l'État, de la Région, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), nécessite également des financements de la part de la Communauté d'Agglomération et des communes concernées.

Ainsi, pour chaque projet de Résidence Habitat Jeunes, une convention tripartite est mise en place avec Deux-Sèvres Habitat (maitre d'ouvrage de la résidence) et la commune concernée afin de préciser les financements apportés respectivement par la Communauté d'Agglomération et la commune au regard du plan de financement stabilisé pour l'opération Résidence Habitat Jeunes.

Plan de financement pour la Résidence Habitat Jeunes de Bressuire :

BRESSUIRE (24 T1', 24 places) - site de l'ancien Théâtre - 1 457m2 - stade livraison					
Dépenses	En €		Recettes	En €	En %
			Subventions partenaires	2 080 674	55%
Travaux	2 631 158	69%	PIA	769 474	20%
Démolition ancien théâtre	519 631	14%	Etat- sub PLAI (5700€/place)	136 800	4%
Charges foncières (dont acquisition)	158 513	4%	Etat fonds Friche	300 000	8%
Honoraires	309 635	8%	Région (10 500€/place)	252 000	7%
			CAF (de 5 à 9000€ / place)	216 000	6%
			Action Logement ACV	380 000	10%
			Action Logement AMI OS 2023	26 400	1%
			Subventions collectivités	400 000	10%
			Commune (sub acquisition)	160 000	4%
			Agglo2b (10 000€ /logt)	240 000	6%
			Prêts	407 181	11%
			prêt PLAI travaux sur 40 ans	66 872	2%
			prêt PLAI foncier sur 50 ans	76 309	2%
			prêt action logement	120 000	3%
			prêt CAF	144 000	4%
			Déficit d'opération	929 726	24%
total HT	3 618 937		Région AMI Revitalisation	233 726	6%
			Agglo2B	60 000	2%
TVA à 5,5%	198 644	5%	Commune	636 000	17%
Total TTC	3 817 581	100%	Total	3 817 581	100%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la participation financière de la Ville de Bressuire au déficit d'opération à hauteur de 636 000 € pour la Résidence Habitat Jeunes de BRESSUIRE (règlement en 2 x 318 000 €) ;
- **D'APPROUVER** les modalités portées dans la convention avec le maître d'ouvrage et l'Agglo2B ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD